

L'ÉCHO
DE SAINT-FRANÇOIS

Vol. 11 n° 3 février 2004

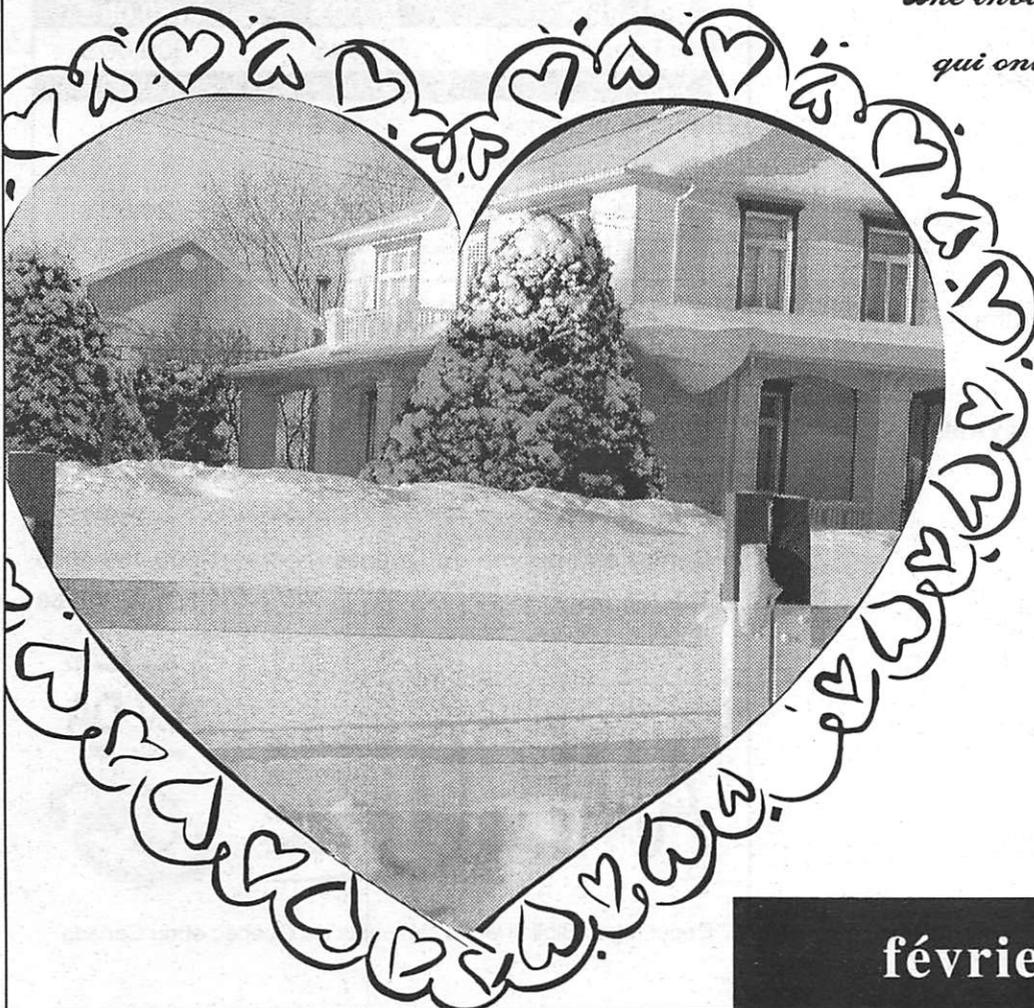
LA COMMUNICATION EST À LA BASE
DE TOUTE ACTION COMMUNAUTAIRE.

Mardi 17 février

Consultation populaire sur l'avenir de Saint-François

*Une invitation à tous ceux et celles
qui ont à coeur le développement
de leur municipalité.*

*Saint-François :
une affaire de coeur!*



février

2004

V E U I L L E Z N O T E R

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **13** de chaque mois

ADMINISTRATEURS

Réjean Cloutier	Président	259-2567
Lorraine Lamonde	Vice-présidente	259-2433
Laurence Hallé	Trésorière	259-2982
Raynald Laflamme	Secrétaire	259-2659

DIRECTEURS

Sylvain Lamonde	259-2019
Jean-Yves Lamonde	259-2433

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Laurence Hallé

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Photo première page

Raynald Laflamme

Traitement de l'information textuelle

Nicole Bérubé

Correction

Nicole Couture

Assemblage

Lorraine Lamonde, chef d'équipe

Abonnement

Sylvain Lamonde

Recrutement et membership

Jean-Yves Lamonde

Impression

Bernier Imprimeurs, Montmagny

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	12,00 \$	100,00 \$
1/4 page	18,00 \$	150,00 \$
1/2 page	35,00 \$	300,00 \$
1 page	60,00 \$	500,00 \$
Petite annonce	2,00 \$	
ABONNEMENT		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3,00 \$	24,00 \$
GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS		

Nos de téléphone importants

Ambulance	911
CLSC Antoine-Rivard	248-2572
Feu	911
Municipalité	259-7228
Centre anti-poison du Québec	1-800-463-5060
Tel-Jeunes	1-800-263-2266

AMECO Association des médias écrits communautaires du Québec

tirage certifié
AVDA
membre 2003



Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada



SOMMAIRE

<i>Vision d'avenir pour Saint-François</i>	3
<i>Colloque: prévention du taxage</i>	4
<i>Réflexion sur l'implication citoyenne</i>	5
<i>L'Ancre: les troubles anxieux</i>	6
<i>Collecte d'articles au profit du soccer</i>	7
<i>Brunch du baseball mineur</i>	8
<i>Cercle des fermières</i>	9
<i>Recette des Fermières</i>	9
<i>Déjeuners-conférences pour les industriels</i>	10
<i>Fol'Art Amériques est créée</i>	11-12
<i>Le milieu communautaire s'inquiète</i>	14
<i>La Francolière</i>	15
<i>Un sommet économique à Montmagny?</i>	16
<i>Chronique pastorale</i>	17
<i>Jean-Noël Laprise signe un premier recueil</i>	18-19
<i>Les Débrouillards</i>	20
<i>Cassy, la bédé</i>	21
<i>Au fil des jours</i>	22
<i>L'Écho municipal</i>	23-33

Invitation à la population Venez exprimer votre vision d'avenir pour Saint-François

Citoyens et citoyennes de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud,

Au mois de décembre 2001, le Ministère des Régions a lancé la Politique nationale de la ruralité. À la suite de l'annonce de cette politique, le gouvernement a signé, le 28 juin 2002, un pacte rural avec la MRC de Montmagny qui a comme objectifs de:

- Formuler et promouvoir une vision commune du développement rural;
- Encourager l'occupation dynamique du territoire;
- Soutenir les communautés rurales dans leurs efforts pour bâtir un milieu de vie socialement, culturellement et économiquement prospère;
- Contribuer, selon leur mission respective, à la pérennité du monde rural en favorisant la participation active des femmes, le retour des jeunes, le maintien des aînés, l'arrivée de nouvelles familles et la mise en valeur du capital humain;
- Conserver, protéger et mettre en valeur les ressources;
- Développer l'offre et la disponibilité des services de proximité.

Avant d'amorcer toute démarche, le conseil municipal aimerait vous consulter sur votre vision de l'avenir de St-François-de-la-Rivière-du-Sud et sur les moyens susceptibles d'améliorer la qualité de vie des membres de notre communauté. Vous êtes donc invités à participer à la consultation populaire qui sera animée par l'agent rural du CLD de la MRC de Montmagny, M. Jean-Louis Proulx, et se tiendra sous le thème *Vision d'avenir pour St-François-de-la-Rivière-du-Sud*.

Nous espérons que vous vous inscrirez en grand nombre à cette rencontre qui se tiendra **le mardi le 17 février, de 18h30 à 21h30** à la salle du Centre des loisirs de St-François située au 567, chemin St-François Ouest à Saint-François.

En espérant que vous serez nombreux à participer à cette rencontre très importante pour l'avenir de votre municipalité et de votre secteur. Au plaisir de vous rencontrer,

Confirmer votre présence

Il est obligatoire de confirmer votre présence avant le 16 février à M. Yves Laflamme, par téléphone au numéro 259-7228 ou par fax au numéro 259-2056

M. Pierre Jean, Maire

Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud



RESTAURANT
L'ARRÊT
Stop

Autoroute 20 Sortie 364
Berthier-sur-Mer/St-François
259-7704

➤ Menu du jour

➤ Commande à emporter

➤ Pizza

➤ Mini-dépanneur ➤ Loto-Québec ➤ Diesel

➤ Salle semi-privée jusqu'à 50 personnes



Polyvante Louis-Jacques-Casault

Premier colloque sur la prévention du taxage et de l'intimidation

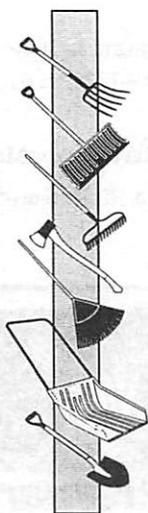
C'est sur fond de statistiques alarmantes dans la MRC de Montmagny que s'organise le premier colloque portant sur la prévention du taxage, de l'intimidation et de la violence. L'événement aura lieu le vendredi 13 février à l'école polyvalente Louis-Jacques-Casault. Le coût d'inscription pour la journée est de 10\$, dîner inclus.

Selon une étude menée en 2002 dans la région auprès des jeunes du primaire et du secondaire, indique qu'un élève sur cinq a déjà été victime de taxage et qu'un jeune sur deux vit dans la peur d'être taxé. Ces chiffres montrent une réalité dont peu de parents peuvent ignorer. Ainsi, en tant que parents responsables, vous êtes conviés à y participer afin de mieux comprendre le phénomène et de vous outiller pour aider votre enfant à en être ni victime ni agresseur.

Il est possible de s'inscrire dès maintenant en communiquant à Saint-Pamphile avec Annick Bélanger, responsable du projet La Passerelle, au 418-356-1332.

Programme du colloque

- 9h Accueil et remise des pochettes
- 9h15 Mot de bienvenue et présentation de la journée
- 9h30 Allocution de M. Jacques Brodeur, invité d'honneur
- 10h Définition du taxage, de l'intimidation et de la violence
- 10h30 Pause
- 10h45 Présentation de ce qui a été fait en prévention du taxage et de l'intimidation
- 12h à 13h Dîner
- 13h Étude de cas
- 14h15 Plénière
- 15h Pause
- 15h15 Conditions de réussite
- 16h Aide à la subvention de nouveau projet



Garant, manufacturier d'outils industriels, de ferme, de jardinage et de déneigement allie savoir-faire et créativité depuis plus d'un siècle.

Nous vous offrons la plus vaste sélection d'outils et le plus grand choix de marques nationales telles Ames, Garant True Temper, et Elgin.

Pour plus d'information, consultez notre site internet à:

www.garant.com



Le Leader canadien par excellence

La 1^{re} Journée Réflexion sur l'implication citoyenne a connu un franc succès

Le 4 décembre dernier, plus d'une centaine de personnes se sont déplacées pour participer à la première Journée de Réflexion sur «L'implication citoyenne» qui s'est tenue en Montmagny-L'Islet, à la salle municipale de St-Eugène.

Organisée par la Corporation de développement communautaire (CDC) Montmagny-L'Islet, la Journée Réflexion présentait trois conférenciers de renom: M. Claude Béland, titulaire de la Chaire Économie et Humanisme de l'UQAM et ancien président du Mouvement Desjardins, M. Jacques Fiset, directeur général du CLD de Québec et Mme Diane Lavallée, présidente du Conseil du statut de la femme.

Par leurs propos, ils ont contribué à faire prendre conscience aux organismes communautaires, aux

entreprises d'économie sociale, aux acteurs socio-économiques, aux élus municipaux et aux citoyens présents toute l'importance de s'impliquer au sein de sa communauté. Notons que rassembler toutes ces personnes autour d'un même événement relève presque du miracle.

«Nous ne pouvons plus compter sur les autres pour développer nos milieux de vie: nous devons compter sur nous-mêmes, collective-

ment. Le développement de nos milieux n'est pas nécessairement une question de quantité, mais une question de qualité», voilà ce qui est à retenir du discours de M. Béland.

Pour sa part, M. Fiset a invité les participants à devenir les artistes du changement en reconnaissant la sagesse populaire. Il a d'ailleurs maintenu qu'il fallait valoriser la société civile dans le projet de réorganisation de l'État. Mme Lavallée a plutôt orienté son discours afin de stimuler les femmes à prendre leur place au sein des instances décisionnelles. Elle a d'ailleurs rappelé qu'il n'y a qu'une très faible proportion des femmes qui occupent des postes de maires (seulement 7,1^{re} en Montmagny-L'Islet).

L'après-midi a été animé par un panel regroupant des citoyens impliqués des MRC de Montmagny et de L'Islet soit Mme Carole Gagné, Mme Jeannine Caron Giasson, M. Yannick Patelli, M. Normand Blier ainsi que par les interventions et les commentaires des participants.

De ces propos et interventions, nous retenons, entre autres, qu'il faut faire de la place aux jeunes et les soutenir davantage, instaurer des mesures de reconnaissance pour les bénévoles, croire en ce que l'on fait et vanter nos bons coups.

Au terme de la Journée Réflexion, la majorité des participants se disaient très satisfaits de cette initiative. Nous pouvons déjà affirmer qu'en mars 2004, un 2^e rendez-vous se tiendra. Il aura pour thème: La concertation.

autos
R.C.L.
voitures d'occasion

Tél.: 418 • 234 • 6693
Rés.: 418 • 259 • 2567
Fax: 418 • 259 • 2942

6, boul. Blais O., Berthier-sur-Mer

Tél.: 418 • 259 • 7140
Télééc.: 418 • 259 • 7140

10, chemin des Prairies Est
Saint-François, Québec
G0R 3A0

SIMONE SIMARD, PROP.

U.S.B.C. inc.

4, RUE BOIVIN, SAINT-FRANÇOIS

Salon
Karo
Carole Guillemette
Coiffure Elle et Lui
418 • 259 • 7117

Les troubles anxieux: une problématique de plus en plus répandue

À la base, l'anxiété est une expérience tout à fait courante et normale. Elle est inhérente à la condition humaine et même nécessaire pour la survie de notre espèce. Elle nous permet de réagir rapidement devant le danger et de surmonter les épreuves. L'anxiété, au fond s'apparente à la réaction de peur. Mais si l'on veut les distinguer, on peut le faire en disant que la peur est une réaction à la crainte d'un danger réelle alors que l'anxiété est ordinairement irrationnelle et sans fondement. Elle est utile pour nous signaler que quelque chose ne va pas et qu'il faut en prendre conscience. Elle s'accompagne souvent de manifestations physiques tantôt diffuse, parfois continue ou encore aiguë qui ressemble souvent à un malaise cardiaque. L'anxiété peut vous accompagner tout au long de la journée ou encore frapper à l'improviste. Elle peut se manifester au moment ou vous vous y attendez le moins, alors que vous prenez le métro, que vous dînez au restaurant, que vous circulez en voiture. Parfois, vous pouvez en identifier l'origine: une querelle récente, un ennui financier, un problème familial. D'autres fois, vous en ignorez complètement la cause.

Quand l'anxiété devient une maladie... Si nous éprouvons tous de l'anxiété, il arrive que certains d'entre nous ne réussissent plus à la contrôler. L'anxiété alors les gouverne, les domine, les écrase même: Nous parlerons alors de troubles anxieux. Essentiellement, ces troubles se caractérisent par des symptômes d'anxiété importants, d'une part et des conduites d'évitement, d'autre part. Les conduites d'évitement peuvent amener l'individu à réduire ses activités, peut-être même à abandonner son travail et dans des cas extrêmes, à demeurer enfermé chez lui. Les troubles anxieux affectent 12% de la population, causant un handicap léger à grave. L'anxiété pathologique peut-être expliquée par trois grandes catégories de facteurs: Les facteurs prédisposants, tels que la vulnérabilité biologique, le bagage psychologique dont nous disposons et nos traits de personnalité. Les facteurs précipitants, nous parlons ici d'événements stressants survenus au cours des 6 mois précédent l'apparition des symptômes ou d'une situation stressante chronique. Et en dernier lieu, les facteurs d'entretien qui expliquent pourquoi

Suite à la page 7

Les Assurances Fontaine Lemay & Ass. inc.

234, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C2
☎ (418) 248-3358

**ASSURANCE DES PARTICULIERS
ET DES ENTREPRISES**



Lucie Bolduc
C. d'A. Ass.



Denise Prévost
souscriptrice

AUTO - HABITATION - COMMERCE

AF.L : Un choix de confiance
SERVICES FINANCIERS

**Auto
PLACE**
MAÎTRE MÉCANICIEN

- Mécanique et carrosserie
- Remorquage 24 heures
- Vente d'auto
- Pièces usagées
- Concessionnaire Argo



GARAGE



SAMSON

873, Rang Nord Saint-Pierre G0R 4B0

TÉL.: 418 • 248-1422

FAX: 418 • 248-7074

Collecte d'articles pour l'Association soccer Saint-François

Nous sommes présentement à la recherche d'articles dont vous voulez vous départir (jouets, bibelots, meubles, appareils ménagers, etc.). Il nous fera plaisir de les ramasser et même d'aller les chercher chez vous.

Il vous suffit d'entrer en contact avec l'une de ces personnes :



- Jean-Pierre Laflamme
tél.: 259-2650

- Colette Boutin,
tél.: 259-2416

C'est dans le but d'en faire un marché aux

puces qui aura lieu au printemps 2004 et dont les profits iront à l'Association soccer St-François.

Merci à l'avance d'encourager nos jeunes

Le comité soccer Saint-François

Les troubles anxieux...

Suite de la page 6

..... certaines personnes développent un trouble de panique, par exemple, alors que d'autres n'auront qu'une crise ou deux. Le principal facteur d'entretien est l'adoption de certaines conduites d'évitement. La gamme des troubles anxieux se subdivisent comme suit : La phobie simple, la phobie sociale, le trouble de l'anxiété généralisé, le trouble obsessionnel-compulsif et le trouble panique. Je vous expliquerai brièvement chacun de ces troubles lors de mon prochain article.

Marthe Asselin, intervenante sociale

Pour nous rejoindre : L'ANCRE, 206 rue du Manoir, bureau 201
Montmagny G5V 1G3
Téléphone : 248-0068 Télécopieur : 248-9696
Adresse électronique : ancre@globetrotter.net

Tél.: 418-259-7721

Fax: 418-259-7725

WWW.MORIGEAU.COM



MORIGEAU · LÉPINE

CHEF DE FILE DANS LE SECTEUR DE
L'AMEUBLEMENT HAUT DE GAMME EN
BOIS POUR ENFANTS ET JUVÉNILES

usine
25, rue de L'Étang, Saint-François (Québec)
G0R 2G0



Brunch annuel de l'Association de baseball mineur

L'Association du baseball mineur vous invite cordialement à notre Brunch annuel qui aura lieu le dimanche 29 février 2004 au Centre des Loisirs de St-François de 10h à 12h.

Pendant notre brunch, l'animation musicale sera assurée par Yves et Denis Laflamme qui se feront un plaisir de vous divertir. Nous vous présenterons nos nouveaux costumes pour la saison 2004.

Nous aurons un service de garderie sur place. Il y aura un service de traiteur.

Les cartes sont présentement en vente auprès des directeurs et directrices de l'Association du baseball. Veuillez les contacter pour obtenir vos cartes.

Voici la liste des directeurs et directrices pour la saison 2004

Bernard Fiset (directeur)	259-7002
Gonthier Guylaine (secrétaire-trésorière)	259-2975
Morin Jacques (directeur)	259-2974
Paré Sonia (directrice)	259-2769
Pelletier Herman (vice-président, regis.)	259-7932
Rémillard Yvon (président)	259-2415

Nous comptons sur votre présence parmi nous. Merci à l'avance

Yvon Rémillard, président
Baseball mineur de St-François

Club V.T.T.

Activités de février

Le 7 février, en collaboration à la soirée féerique de St-Raphaël, il y aura un défilé aux flambeaux. Le départ se fera du Club pour se rendre à Saint-Raphaël

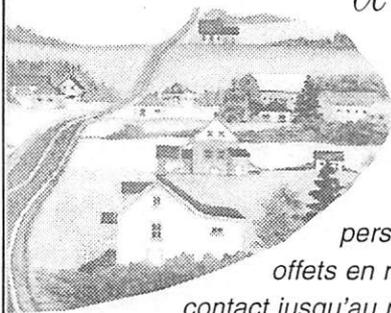
Le 28 février, ce sera le feu de camp au Club. Bienvenue à tous!

Nous souhaitons une Bonne Année à tous

Pour information: Cécile, 243-2303 ou 259-7454

Site Internet: www.randonnéequad.com

Promutuel Montmagny, un assureur au service des gens d'ici



Une équipe dynamique et professionnelle à l'image et à l'écoute des gens d'ici.

Des services personnalisés entièrement offerts en région, de tout premier contact jusqu'au règlement d'un sinistre



PROMUTUEL
Montmagny

Richard Galibois, agent
259-7405

ASSURANCE

habitation • automobile • commerciale • agricole • vie



Offrez-vous une maison adaptée à votre style de vie



- Dessins Drummond partenaire d'affaires
- Visitez notre site web : www.maisonlaprise.com
- Plus de 400 modèles à votre disposition

Maisons pré-usinées

240, des Ateliers
Montmagny
(418) 248-0401

R.B.Q. 2634-7666-98

Un vin et fromage pour souligner la Nouvelle Année

Les Fermières souligneront l'arrivée de la Nouvelle Année par une dégustation de vins et fromages. Cette activité sera tenue le mercredi 11 février à 19h30 au local. Chaque Fermière apporte une petite assiette de fromage.

Programme

- Lecture et adoption des comptes rendus des comités
- Travaux et gâteries aux couleurs de la St-Valentin

Tournois de Charlemagne

Le Club de l'Âge d'Or de Saint-François organise deux tournois de Charlemagne en février. Le premier se tiendra le dimanche 15 février à 13h30 et le second le dimanche 29 février à la même heure. Les amateurs de cartes sont donc invités à se rendre à la salle de l'Âge d'Or du vieux couvent (Maison de la paroisse) aux dates et à l'heure prévues.

Ferme Porasseny inc. & Saint-François Montmagny

Éleveur pur-sang et hybrideur (femelle Fi)
Landrace, Yorkshire, DurocSuivie par le PEG, PV.SP.
Membre du groupe PorcBeq inc.
(compagnie génétique porcine)

Tél.: (418) 259-2638 Fax: (418) 259-2319
Porcherie: (418) 243-3222 Cell.: (418) 241-3333

Gâteau St-Valentin

- 1/2 tasse de beurre
- 1 tasse de sucre
- 2 œufs
- 1 1/2 tasse de farine
- 2 1/2 c. à thé de poudre à pâte
- 1/4 c. à thé de sel
- 3/4 tasse de lait
- 1 paquet 85G Jell-O cerises

- *Mélanger*
la farine, la poudre à pâte, le sel et le Jell-O.
- *Battre*
le beurre, ajouter le sucre et les œufs.
- *Incorporer*
les ingrédients secs en alternant avec le lait.
- *Cuire*
à 375° F 30 minutes



Bon succès et Joyeuse St-Valentin

Déneigement des toits

La neige et la glace accumulées en bordure des toits peuvent représenter un danger pour les personnes qui circulent autour des bâtiments. La Régie du bâtiment incite fortement les propriétaires d'édifices publics à procéder au déneigement lorsqu'une telle situation se présente. Au moment de cette opération, toutes les mesures doivent être prises pour assurer la sécurité des personnes qui circulent près de l'édifice ou qui y ont accès. La Régie recommande de laisser une mince couche de neige sur la toiture afin de ne pas endommager la membrane d'étanchéité. C'était une chronique de Communication-Québec en Chaudière-Appalaches.

CO-OP

S.C.A. RIVIÈRE-DU-SUD

Besoin de changer de décor, venez consulter notre conseillère en décoration, madame Louise Ouellet



Saint-François 259-7715
Berthier 259-7718
La Durantaye 884-2802



Joyeuse Saint-Valentin !

Série de déjeuners-conférences pour les industriels

La formule adoptée sera la suivante: un conférencier sera invité afin d'animer une partie du déjeuner avec une présentation d'environ 20 à 30 minutes traitant du thème retenu. De plus, nous inviterons des intervenants qui sont liés à ces thèmes afin d'animer une partie des déjeuners-conférences. Cette animation consistera à intervenir aux tables en diffusant les services qu'ils offrent aux entreprises. De cette façon, les entrepreneurs pourront exprimer leurs besoins ou à tout le moins, demander de plus amples informations. Ces activités visent également à créer un lieu informel où les industriels pourront échanger entre eux.

Les déjeuners-conférences se tiendront tous les quatrièmes mercredis de chaque mois, sauf les mois de juillet et août 2004. Un rappel sera envoyé environ deux semaines avant chaque activité.

Voici les trois prochains thèmes qui seront abordés (à noter qu'ils sont sujets à changement)

Février

La concurrence asiatique

Mars

La recherche et développement

Avril

Les ressources humaines

- Préparation de la relève
- Évaluation du potentiel des ressources humaines (sensibilisation au capital humain de l'entreprise)

Si vous avez des suggestions sur des sujets spécifiques et qui pourraient faire l'objet d'un déjeuner-

Indexation des pensions alimentaires

Le Code civil du Québec prévoit l'indexation automatique des pensions alimentaires au 1er janvier de chaque année. Le taux d'ajustement est fixé selon l'indice annuel d'augmentation établi par la Régie des rentes du Québec. L'indice de 2004 a été fixé à 3,2%. L'indexation automatique s'applique à tous les jugements accordant des pensions alimentaires, sauf ceux qui prévoient un indice d'indexation précis ou une restriction. Par conséquent, si aucun indice ou restriction n'est expressément mentionné dans le jugement, l'indexation automatique s'applique. C'était une chronique de Communication-Québec en Chaudière-Appalaches.

conférence, il nous fera plaisir de les prendre en considération et de miser sur vos besoins. Ces activités sont pensées et mises en œuvre pour vous, aidez-nous par vos commentaires et suggestions à en faire une réussite.

En espérant avoir la chance de vous rencontrer aux différents déjeuners-conférences de l'année 2004!

Dominique Gaudreau, agente industrielle
CLD de la MRC de Montmagny

Les Équipements de Ferme

Jean-Paul Bonneau, prop.

Vente & Service

918, Boul. St-François O.
Saint-François, G0R 3A0

Tél.: 418-259-7289



BOUCHERIE

*Richard
Morin*

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, Chemin St-François Ouest

Saint-François, G0R 3A0

Tél.: (418) 259-7783

- Poulets BBQ cuits sur place
- Farine «Monarch»
- Produits exclusifs...

**SPÉCIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES**

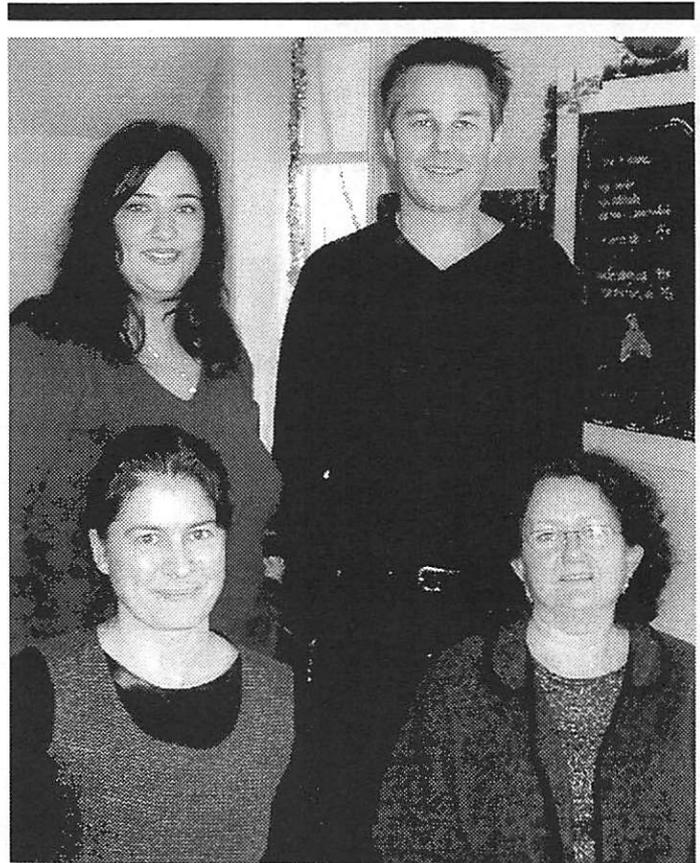
La Corporation Fol'Art Amériques est créée

Le 19 décembre dernier, la Corporation Fol'Art Amériques faisait un pas de plus vers sa création. En effet, lors de la rencontre de fondation, tenue à Montmagny, un conseil d'administration provisoire a été formé. Ce dernier est composé de mesdames Esther Gagnier, Chantal-Jane Garant et Ginette Massé et de messieurs Garance Beaulieu et Yannick Patelli.

Présentement, les administrateurs attendent les lettres patentes qui constitueront officiellement Fol'Art Amériques en une personne morale. Mais qu'est-ce Fol'Art Amériques?

Le concept Fol'Art Amériques est inspiré de Fol'Art, qui lui, est originaire de France. À ses débuts en 1999, Fol'Art était conçu autour des œuvres de l'artiste Yvonne Guégan ayant pour thème le milieu psychiatrique.

En France, Fol'Art est donc une fusion des arts de la scène et des arts visuels se traduisant par les dessins en noir et blanc de l'artiste, confrontés à des œuvres en couleurs de patients, et ponctués par des textes de l'auteure dramatique québécoise Marie-Ève Gagnon, ainsi que par certains textes de patients.



À l'arrière: Chantal-Jane Garant et Yannick Patelli. À l'avant: Esther Gagnier et Ginette Massé. Absent: Garance Beaulieu

Suite en page 12

DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

Épicerie

Agent autorisé
de la SAQ



À la Saint-Valentin,
ne restez pas seul sur votre banquise!

Passez au Dépanneur Ultra: on vous aidera
à lui montrer votre côté chaleureux.



Nos heures d'ouverture

Lundi au vendredi: 6h30 à 22h
Samedi: 7h30 à 22h
Dimanche: 8h à 22h

333, CHEMIN ST-FRANÇOIS (QUÉBEC) G0R 3A0

259-7151

Fol'Art Amériques...

Suite de la page 11

Au Québec, Fol'Art Amériques consistera à :

- Organiser et animer divers événements culturels autour de la question de l'homme face à son mal-être.
- Informer la population en général de la problématique du suicide, la sensibiliser à l'importance de briser les préjugés entourant ces réalités et démystifier les notions de santé et de maladies mentales.
- Démontrer les bienfaits que peut apporter l'art en tant que moyen préventif et thérapeutique face à l'ensemble des problématiques.
- Promouvoir les œuvres des artistes en lien avec l'événement.

L'événement se tiendra à l'automne 2004, simultanément dans les MRC de Montmagny et de L'Islet, et plus précisément dans les villes de Saint-Jean-Port-Joli et de Montmagny.

Pour mener à bien ce projet, la corporation entend collaborer étroitement avec les divers intervenants du milieu et les organismes qui œuvrent dans les secteurs de la santé, des arts et de la culture.

Rappelons que Fol'Art France 2004 se tiendra en mars prochain et présentera un colloque *Fol'Art au-delà du Regard*. Les organisateurs québécois suivront de près ce qui se fait chez nos voisins français pour éventuellement s'inspirer du concept.

Source: Les administrateurs provisoires de Fol'Art Amériques

Randonnée à skis dans les parcs et réserves



Il existe au Québec un réseau de parcs, de réserves fauniques et de centres touristiques qui sont la propriété de l'État. Sur ces territoires, la flore et la faune sont protégées. On peut y pratiquer de nombreuses activités, dont le ski de randonnée. Dans la plupart des cas, pour la courte randonnée, les différents parcours sont balisés, signalés et entretenus mécaniquement. Certains endroits offrent même la possibilité de faire de longues excursions avec coucher en refuge ou en camping rustique. Pour en savoir davantage sur les parcs et les réserves fauniques du Québec, informez-vous auprès de la Société des établissements de plein air du Québec. C'était une chronique de Communication-Québec en Chaudière-Appalaches.



Cyber Cat inc.

Les spécialistes en catalogues électroniques sur Internet

www.cybercat.qc.ca

téléphone: (418) 259-2616



25, de l'Étang, Saint-François
Montmagny (Québec) G0R 2G0
Tél.: 418-259-7710
Fax: 418-259-7013
Sans frais: 866-259-7710

Visitez notre **site**

www.emballageslm.com
fredjean@emballageslm.com

La retraite en bout de ligne :

1 800 463-5229

REER

Obligations
à taux progressif

Capital garanti à 100 %.
Taux avantageux garantis pour 10 ans.
Remboursables sans pénalité, chaque année,
à leur date anniversaire.
Achat à partir de 100 \$.

BONI DE

1%

la première année
pour les nouveaux
fonds REER.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h,
et les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h.
Visitez le www.epq.gouv.qc.ca

Épargne
Placements

Québec 

Le milieu communautaire s'inquiète

Le 10 décembre dernier, une quinzaine de représentants d'organismes communautaires de Montmagny-L'Islet se sont réunis lors d'un déjeuner-causerie ayant pour thème : les enjeux politiques à la suite de la réorganisation de l'État.

Les projets de loi 25 (projet de loi sur les Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux) et 34 (projet de loi sur le Ministère du développement économique et régional créant la Conférence régionale des élus (CRÉ)) ont particulièrement meublé la discussion puisqu'ils auront des répercussions directes dans le milieu.

Les groupes communautaires s'inquiètent des conséquences qu'aura cette réorganisation sur l'avenir des services offerts à la population en général. C'est qu'en réalité, les changements annoncés tiennent peu compte du secteur communautaire et de l'économie sociale, ce qui risque de déshumaniser le développement de nos communautés.

Quelle priorité humaine sera retenue? Qu'advient-il du financement des organismes communau-

taires qui oeuvrent auprès des plus démunis? Qu'elle sera la place du communautaire et de l'économie sociale dans les orientations du gouvernement? Tant de questions

sans réponse. Voilà pourquoi le milieu communautaire de l'économie sociale se mobilise afin d'éveiller la population aux enjeux quotidiens qu'impliquent les remaniements de l'État.

Compte tenu de l'absence de consultations avant l'adoption des projets de loi, le milieu communautaire entend, au cours des prochains mois, faire valoir son point de vue auprès des élus afin de ne pas être confondu dans l'oubli lorsque viendra le moment de répartir les fonds disponibles pour le développement social, communautaire et de l'économie sociale.

Source : Mme Ginette Massé

Pour le Comité stratégie politique



Arnebec Décor
une division de

TOUJOURS LA MÊME ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

Afin de compléter votre aménagement paysager Arnebec Décor vous offre une variété d'ornements de parterre telles: les fontaines, bains d'oiseaux, statues et plusieurs modèles de différentes grandeurs qui sauront agrémenter votre décor.

Venez nous voir!
Près de la sortie 369 de l'autoroute 20
115, rue Principale • St-Pierre
tél.: 241-5242 / 248-2585
fax: 241-5248 / 248-8387

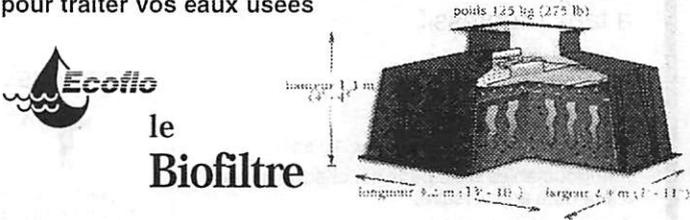
POUR MIEUX VOUS SERVIR, NOUS SOMMES OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H À 17 H ET LES SAMEDIS ET DIMANCHE DE 10 H À 16 H

N° de licence RBQ: 2552 189929



Une solution performante, simple et compacte

Système d'assainissement décentralisé pour traiter vos eaux usées



Ecoflo le Biofiltre

pois: 125 kg (275 lb)
hauteur: 1,3 m (4'3")
longueur: 9,2 m (30' - 31") largeur: 2,4 m (7' - 11")

SPÉCIALISTE EN:
✓ EXCAVATION ✓ TERRASSEMENT
✓ MARTEAU HYDRAULIQUE ✓ NIVEAU AU LASER
✓ VENTE ET INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES ET CHAMPS D'ÉPURATION

De plus, nous avons un choix varié de matériel naturel, tamisé et concassé
✓ TERRE NOIRE ✓ SABLE ET GRAVIER ✓ PIERRE

Bonjour à vous tous,

Nous avons recommencé l'école avec un grand sourire aux lèvres. Dans ces quelques lignes, j'ai le plaisir de vous informer des nouvelles qui se sont déroulées à l'école La Francolière en janvier.

Premièrement, j'aimerais vous révéler les noms des élèves qui ont bien accompli L'ENTRAIDE pendant deux semaines. Le nom de ces élèves a été affiché sur le mur de Toupaix.

Maternelle: Isabelle Boulet

1^{re} année: Geneviève Laflamme

2^e année: Léa Breton

3^e année: Rosalie Morin

4^e année: Patricia Corriveau

5^e année: Anne-Marie Bonneau

6^e année: Marie-France Morin

Félicitations à tous!

C'est avec un grand sourire aux lèvres que les élèves sont repris l'école



Les certificats Toupaix ont été remis au début du spectacle de musique. Dans les deux autres semaines qui suivent, nous avons choisi comme nouveau thème «L'esprit d'équipe». Cela va se dérouler dans la même procédure.

Spectacle de Noël

Malheureusement, le spectacle de musique a été reporté après le temps des fêtes. Ceci à cause d'une tempête de neige. Mais malgré tout ça, les jeunes sont revenus à l'école en

pleine forme et se souvenaient très bien de leurs chansons. Alors le vendredi 9 janvier, c'était le grand jour, les élèves de La Francolière étaient en concert. Ce fut très agréable. Nous avons eu une surprise. L'immense honneur d'accueillir Monsieur Denis Laflamme, un ancien professeur que tout le monde aime. On l'a écouté jouer de l'accordéon. Comme à toutes les années, quelques personnes ont interprété des chansons de Noël au piano ou à la guitare.

Boîte à suggestions

Pour ne pas tout décider, le conseil étudiant a pris comme décision de créer une boîte à suggestions. Cela signifie que les élèves peuvent écrire leurs idées sur différents sujets de leur choix par exemple, la St-Valentin. Aussi, les étudiants ont le droit d'écrire leurs commentaires sur certaines activités qu'ils ont aimées ou qu'ils aimeraient avoir.

Cette année, nous avons un triste départ. Madame Valérie, le professeur de 5^e année nous quitte jusqu'à la fin de l'année. Elle va continuer sa maîtrise à l'Université Laval. Mais celle-ci reviendra sûrement continuer à enseigner comme elle le fait si bien. Nous vous souhaitons bonne chance madame Valérie!

La fête de la St-Valentin arrive à grands pas, le conseil étudiant est en train de discuter pour organiser des activités amusantes...

Pour en connaître davantage au sujet de l'école La Francolière, lisez l'édition de mars de l'Écho de St-François.

Marie-France Morin, présidente

ENTRETIEN MÉNAGER

D

PAQUET

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL
- INDUSTRIEL -

LAVAGE DE TAPIS
MURS & STORES
DÉCAPAGE & CIRAGE DE PIANO
PRODUITS D'ENTRETIEN
ETC...

358, CHEMIN ST-FRANÇOIS
MONTMAGNY (QUÉBEC) G0R 3A0
TEL: (418) 259-2559 Fax: (418) 259-2342

MONTMAGNYVW.COM
VENTEMYVW@GLOBETROTTER.NET

JACQUES DUMONT
DIRECTEUR DES VENTES

FRANÇOIS MALLARD
REPRÉSENTANT

TEL: 418 • 248 • 0057

 **Montmagny Volkswagen** Fax: 418 • 248 • 2959

160, boul. Taché Ouest, MONTMAGNY (Québec) G5V 3A5



La chambre de Commerce et Industrie de Montmagny veut un sommet économique au printemps 2004

La venue d'un sommet économique dans notre région amènerait entre autre la réalisation d'une politique de développement commercial. Voilà pourquoi la chambre de Commerce et Industrie de Montmagny est porteuse de ce dossier. Toutefois, ce sommet économique ne sera possible que dans l'éventualité d'une concertation entre tous les intervenants du milieu, qu'il s'agisse des commerçants et industriels de la région, des paliers gouvernementaux, des organismes para-gouvernementaux ou des organismes communautaires.

Lors de ce sommet, tous les intervenants du milieu se parleraient et travailleraient ensemble à l'avancement de notre milieu par l'établissement d'un plan d'action concret. Ce plan d'action devra tenir compte de l'avancement du secteur industriel, commercial, de service et touristique dans notre région. Ces quatre éléments sont les éléments-clés de l'épanouissement de la MRC de Montmagny. Toutefois, ce sommet économique ne se réalisera qu'avec le financement nécessaire.

La santé du secteur commerciale fait partie de notre qualité de vie. Elle influence grandement le renouvellement de notre population et permet de minimiser les fuites commerciales qui affectent présentement sévèrement la survie de nos entreprises de vente de produits et services. Les différentes instances politiques et économiques s'affairent actuellement à minimiser les pertes d'emplois dans nos industries. Cependant, si notre milieu commercial n'est pas adéquat, le maintien de l'intérêt de la population pour notre région sera difficile.

Si vous désirez manifester votre appui ou émettre des commentaires au sujet du sommet économique, vous

pouvez les transmettre à la chambre de Commerce et Industrie de Montmagny via courriel au ccimm@globetrotter.net ou par télécopieur au 241-5779.

Mélanie Fradette, agente de développement

Chambre de Commerce et Industrie de la MRC de Montmagny

Le nourrissage artificiel des cerfs de Virginie

En période hivernale, la Société de la faune et des parcs du Québec recommande de ne pas nourrir les cerfs de Virginie, sauf dans des cas de situations exceptionnelles. Lorsque les conditions de neige sont telles que les cerfs accèdent difficilement à leur nourriture naturelle, et qu'une mortalité massive est crainte, un plan de nourrissage d'urgence peut être mis en place. Par contre, le nourrissage à des fins de loisir visant principalement à attirer les cerfs de façon à en faciliter l'observation peut leur nuire davantage qu'il ne les aide. Une nourriture inadéquate peut causer de sérieux problèmes de santé chez les cerfs. C'était une chronique de Communication-Québec en Chaudière-Appalaches.



Boulet
Encans Boulet inc.

ALFRED BOULET
564, ch. Riv.-Sud, Saint-François, Montmagny G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7086 Fax: (418) 259-2610
Pierre Boulet, encanteur
www.encansboulet.com

*Notre distinction,
votre satisfaction!*

Achat et vente de ferme

AUTOPRO.
CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE
tant que vous êtes
propriétaire
de votre véhicule

- Service de «Frame master»
- Voitures de courtoisie
- Installation de pare-brise
- Estimation gratuite

*Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!*

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS
174, 4^e Rue, Montmagny
Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072
Fax: 418-248-7071

PLUS DE 42 ANS D'EXPÉRIENCE

LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE EN ACTION

INITIATION CHRÉTIENNE

Sacrement de l'eucharistie

Après avoir vécu pour la première fois le sacrement du pardon le 7 janvier dernier, les jeunes de notre communauté chrétienne ont poursuivi leur démarche préparatoire en vue de la célébration du sacrement de l'eucharistie. Dans le cadre de cette démarche, une rencontre parents/enfants est prévue pour le mercredi 18 février à 19h à la sacristie. Quant à la célébration de la première communion, elle aura lieu en notre église le dimanche 22 février, dans le cadre de la messe de 10h30. Les jeunes comptent beaucoup sur la prière de la communauté chrétienne pour les soutenir dans cette nouvelle expérience.



Présentation et assermentation des nouveaux marguilliers

Le 7 décembre dernier avait lieu l'Assemblée des

paroissiens de Saint-François. Nous y avons élu deux marguilliers: M. Rosaire Laflamme, qui en est à son deuxième mandat, et M. Maurice Nicole.

Le 11 janvier dernier, dans le cadre de la messe dominicale, nous avons présenté le nouveau Conseil de Fabrique et assermenté les deux marguilliers nouvellement élus. Nous en avons profité également pour remercier d'une façon toute particulière Mme Pierrette Roy, qui a œuvré activement et avec beaucoup de dévouement et de compétence pendant 6 ans comme marguillière et secrétaire du Conseil de Fabrique.

LE CARÊME 2004

Le carême 2004 s'ouvrira le mercredi 25 février prochain par la célébration des cendres. Alors que le thème de l'Avent 2003 était: «Aujourd'hui... Dieu fait du neuf», celui du carême 2004 s'inscrit dans la même ligne: «Aujourd'hui... Dieu nous tend la main».

Michel Talbot, curé

Camp Canawish

Planifier leurs vacances dès maintenant

Eh oui! Pour les familles vivant avec une personne handicapée, il est déjà temps de planifier les vacances d'été.

L'Entraide Pascal-Taché, en collaboration avec le Camp Canawish, vous offre des séjours de 5 à 10 jours au coût de 200\$ à 380\$. Une aide financière de 50\$ par inscription est toujours disponible pour les familles naturelles. De plus, il est possible d'offrir de l'accompagnement aux enfants TED ou autistes pour leur permettre de participer au terrain de jeux de leur localité ou au Camp Canawish.

L'association de personnes handicapées tient à rappeler que pour seulement 8\$ la journée, les familles peuvent bénéficier d'un samedi de répit par mois, soit à La Pocatière, Saint-Pamphile, Saint-Jean-Port-Joli et maintenant à Montmagny. Sur place, l'équipe d'éducatrices et d'accompagnatrices organisent des activités variées et des sorties intéressantes pour vos enfants et vos adultes.

Pour plus d'information, contactez Dany Marois à L'Entraide Pascal-Taché au 598-9940.



JOACHIM LAFERRIÈRE
ÉLECTRICIEN INC.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL
• Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e Avenue
Saint-Raphaël
GOR 4C0

TÉL.: 418-243-2074
FAX: 418-243-2157



LES
CONSTRUCTIONS
JEAN BOUCHERÉ

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Rénovation • Construction
Résidentielle • Commerciale
194, rue Principale Ouest
Berthier-sur-Mer

Licence RBQ
8000-1316-58

Tél. et Fax: 259-2628

la nouvelle
GARANTIE
DES MAISONS
NEUVES
APCHQ

Jean-Noël Laprise signe

Originaire de Breakeyville, petite localité sise sur la rive sud du fleuve, tout près de Québec, Jean-Noël a vu le jour un certain soir de décembre 1945. Une route imprévue et providentielle l'a mené au service des jeunes du secondaire, comme animateur de pastorale, pendant plus de 25 ans. Entre autres expressions artistiques, il aime particulièrement les mots qui créent sans cesse toutes sortes d'images et de sentiments. Quand il arrive à l'édition de ses textes, il est toujours agréablement surpris: d'autant plus que, cette fois-ci, son plat de résistance est servi en pleine nature.

Contenu du livre

Ce recueil ne dit pas tout, il ne voit pas tout: il offre seulement de courts arrêts pour scruter plus attentivement quelques-unes de mes beautés Grandeur Nature.

Je rêve aux arbres et aux feuilles, je chante l'imensité et la grandeur de toutes les créations qui nous entourent et je laisse mes yeux s'extasier en silence devant ces splendides délicatesses qui n'en finissent plus de nous charmer, de nous nourrir et de nous éblouir.

Un jour, peut-être serons-nous capables d'apprécier à sa juste valeur tout ce qui agrémenté notre quotidien et nous fait vivre; un jour, l'admiration et l'action de grâce seront peut-être devenues une deuxième nature...

Recette pour une bonne lecture

Lire ce livre en coup de vent, comme un touriste en voyage organisé, impatient de tout voir, pressé de tout comprendre. En ressortir heureux, gorgé d'émotions, d'images et d'impressions fugaces. Plus tard, avoir le goût de le parcourir tout lentement, d'en savourer chaque page et chaque photo, s'en délecter comme d'un vin précieux. Prendre le temps de marcher dans les pas de l'auteur, en sentir l'émoi et la pensée vagabonde. S'attarder d'abord à la photo, chercher le prétexte, l'étincelle qui mène à la réflexion... Découvrir, derrière chaque image, la place du cœur et la tendresse de l'âme.

Ici la nature est confidente, consolatrice, source de méditation. Retour au romantisme, au symbolisme? Non! Pour Jean-Noël, chaque photo nous conduit vers des paysages intérieurs qui chantent la vie, l'amitié, la rencontre. Nous

Auteur: Jean-Noël Laprise

Parution: Novembre 2003,

64 pages 64 avec photographies couleurs

Prix: 22,95\$ avec un disque compact

Distribué par Édipresse

Disponible chez l'auteur et à la maison d'édition et en librairie

Maison d'édition: La Plume d'Oie édition - concept,

Cap-Saint-Ignace __ www.laplumedoie.com



JEAN MORIN

- Électronique industrielle
- Mécanique industrielle
- Contrôle et automatisation
- Service d'urgence
- 24 heures / 7 jours

115, boul. Taché Ouest, Montmagny (Qc) G5V-3A8

Urgence 7 jours / 24heures

Télécopie

Courriel

(418) 248-0444

(418) 248-0395

ms2controlemont@globetrotter.net

*Dites le avec
amour!*



C'est beaucoup plus simple!

**CASSE-CROÛTE
CHEZ MIKE**

570, Chemin St-François Ouest
Saint-François

→ **259-2447**



Coups de cœur Grandeur Nature

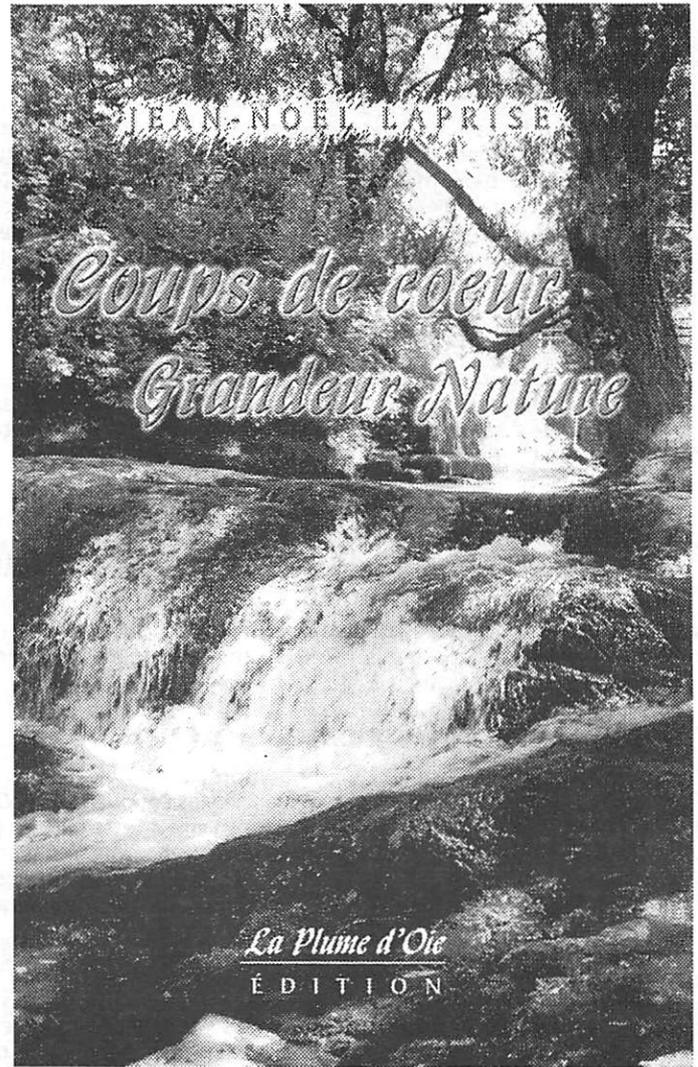
sommes bien loin du «mal de l'âme» de Lamartine ou du spleen baudelairien...

À l'envers de chaque image, des routes sinueuses s'y cachent. Jean-Noël est là, au détour, nous indiquant le chemin et nous invitant à les parcourir; à nous d'y faire nos découvertes car ce livre est communion, un geste tendu vers l'autre. Vous n'êtes plus simplement un lecteur, vous devenez un explorateur, un chercheur de vous-même, un philosophe en quête d'harmonie, de beauté et... de Dieu.

Voilà comment il faut lire ce livre: comme un merci à la Vie, comme un cri joyeux que l'on chuchote ensemble quand tout est trop beau, trop grand, et que le cœur chavire en mille coups de foudre.

Merci, Jean-Noël!

Noël Delisle



FERME HORTICOLE
Lajoie

- * Conception, réalisation et entretien paysager
- * Centre-jardin
- * Producteur de vivaces et d'annuelles

330, boul. St-Vallier
 Saint-Vallier Qc G0R 4J0
 Tél.: 418 • 884 • 3124

MAÎTRE PAYSAGISTE

APFQ PASSION JARDINS

Weed Man®
 FAITES CONFIANCE AUX PROFESSIONNELS

ENTRETIEN DE PELOUSE
 ESTIMATION GRATUITE

256, chemin St-François Ouest
 Saint-François, Qc G0R 3A0
 Tél.: 418-259-7700
 Sans frais: 1 800 463-4877



Grenouille.com

La bibliothèque hantée ★★

<http://www.radio-canada.ca/jeunesse/fd6/biblio/bibliohantee/index.asp>
Des choses mystérieuses se déroulent dans ce dessin animé interactif. La nuit, dans la bibliothèque, les livres se mettent à voler. D'autres disparaissent. Aide Amélie et ses amis à résoudre l'énigme en participant à des jeux. Lis les bulles à ton rythme et grimpe le volume de ton ordinateur pour te mettre dans l'ambiance ! Mais pas trop fort quand même !

Frankenstein ★

<http://perso.club-internet.fr/pserve/Frankenstein.html>
D'où vient le monstre Frankenstein ? Quels sont les films où il est apparu ? Agrémenté de photos et d'affiches, ce site te raconte les aventures du célèbre monstre au cinéma.

Pour s'informer

Les charognards / Hyena University Organisation ★

<http://www.hyenauniversity.org/idb.htm>
Cette université virtuelle présente de superbes photos de hyènes. La section " www " propose une liste de sites (en anglais) pour en savoir plus sur cette bête ricanieuse.

Noé Éducation / les momies ★★★

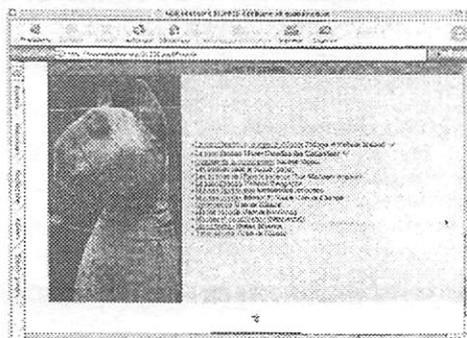
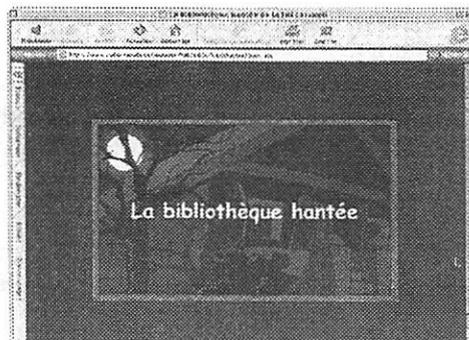
<http://noe-education.org/D1236.php3#momie>
Connais-tu la légende du dieu Osiris ? Pourquoi les Égyptiens embaumaient-ils leurs morts ? Comment fabrique-t-on une momie ? Cette page te propose une liste de sites à consulter (en anglais et en français). En cliquant sur le lien " momie virtuelle " tu pourras jeter un coup d'œil sous les bandelettes d'une momie grâce au scanner et aux rayons X. Un site... emballant !

Étoile Soleil ★★

<http://www.etoilesoleil.com/>
Pour les Indiens, il s'appelle Surya. Les Incas l'appelaient Inti et les Grecs, Hélios. Le Soleil était un dieu pour la plupart des peuples de la terre. Découvre les mythes et légendes que le Soleil leur a inspirés. Comment l'astre solaire produit-il l'énergie ? Quel âge a-t-il ? Comment se produisent les éclipses ? Clique sur la section " nature " pour le savoir.

Les fossiles ★★

<http://www.fossiles.be/index.htm>
Une vraie mine d'or ! Les passionnés d'archéologie y trouveront de nombreuses et superbes photos de fossiles. Les informations s'adressent surtout aux initiés, mais la section " Aperçu de Géologie " est plus accessible. On y décrit les différents types de roches. Clique sur le lien " Sous le binoculaire " pour examiner à la loupe quelques fossiles. Avant de quitter, n'oublie pas de faire un voyage dans le temps pour observer l'évolution des fossiles.



Texte : Annie Cloutier

**La Maison de la Culture de Bellechasse
vous offre des formations diversifiées**

Chasse-neige et patience

Les cours de la session hiver 2004 ont débuté le 19 janvier à la Maison de la Culture de Bellechasse. Il nous reste des places dans certains groupes et plusieurs cours (surtout en informatique) sont de courte durée et redémarrent à une ou deux reprises par session.

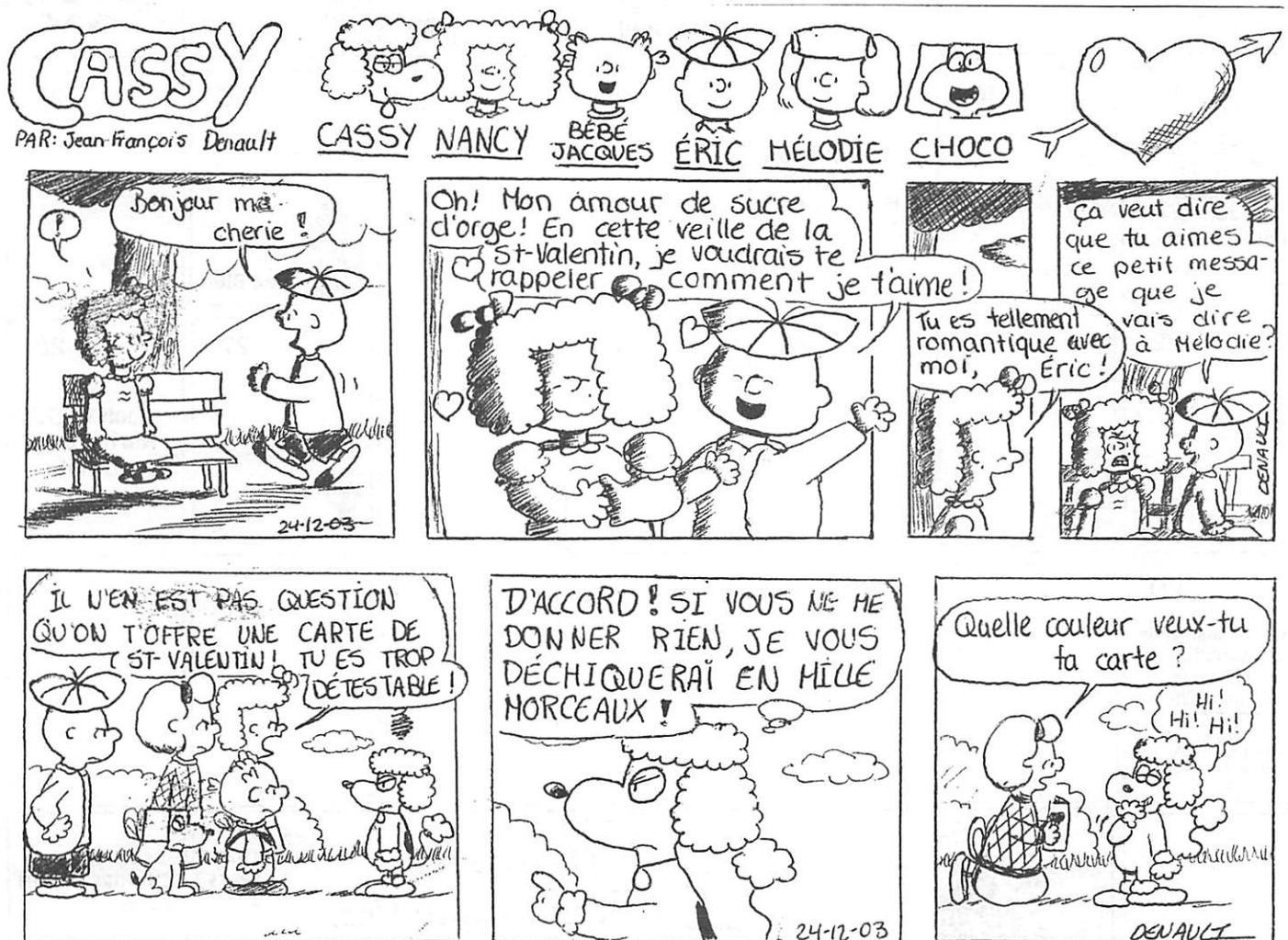
Notre programmation diversifiée et de qualité offre des cours comme les arts visuels, arts de la scène, l'art dramatique, informatique, langues, musique, photographie et yoga.

Les cours se donnent à deux endroits dans Bellechasse, soit le Collège Saint-Damien et le local de la Coopérative la Mauve à Saint-Vallier.

Pour plus d'informations contactez-nous à la Maison de la Culture au 418-789-2588.

Les véhicules d'entretien des routes roulent lentement. À leur approche, il faut réduire sa vitesse et se rappeler qu'il est risqué de doubler puisque la chaussée devant le chasse-neige n'a pas été déblayée. De plus, les amoncellements de neige laissés par ces tracteurs réduisent considérablement la stabilité du véhicule qui essaie de les franchir. Il faut aussi penser aux tourbillons de neige provoqués par ces chasse-neige qui peuvent considérablement réduire la visibilité. Un seul ingrédient est vraiment efficace durant l'hiver : la prudence. C'était une chronique de Communication-Québec en Chaudière-Appalaches.

Source : Annette Gauthier



JOYEUSE ST-VALENTIN!

2

FÉVRIER
0 0 4

AU FIL DES JOURS

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2 Réunion du Conseil	3	4	5	6  Bac Bleu	7 Club V.T.T. Défilé aux flambeaux du Club à St-Raphaël
8	9	10  Comité d'embellissement réunion	11 Fermières Vin et fromages 19h30	12  Tombée du journal Écho	13	14 Saint-Valentin 
15 Âge d'Or Tournoi de Charlemagne Maison de la paroisse 13h30	16	17 Consultation populaire Pacte rural Centre des loisirs 18h30 à 21h30	18	19	20  Bac Bleu	21
22	23	24	25	26	27 	28 Club V.T.T. Feu de camp au Club
29 Brunch annuel de l'Association du baseball mineur 10h à 12h Âge d'Or Tournoi de Charlemagne Maison de la paroisse 13h30						



Fleuriste
Demontmagny Inc.

NOUVELLE
ADRESSE

Monique Gaudreau, propriétaire
310, boul. Taché Est, Montmagny
G5V 1C8

✿ FLEURISTE
✿ BOUTIQUE DÉCORATION
✿ SERRES ET CULTURE-JARDIN

248-0117 / 1-800-463-0117

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIERE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 12 janvier 2004, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Pierre Jean, maire, messieurs Yves Laflamme, François Létourneau, Régnald Roy, Auguste Boulet, Gaston Garant et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Jean, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Régnald Roy

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2003, DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2003 ET DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE AJOURNÉE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2003

Une photocopie des procès-verbaux de la séance régulière du lundi 1er décembre 2003, de la séance spéciale du lundi 15 décembre 2003 et de la séance régulière ajournée du lundi 15 décembre 2003 ayant été remises à chacun des membres du Conseil, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux de la séance régulière du lundi 1er décembre 2003, de la séance spéciale du lundi 15 décembre 2003 et de la séance régulière ajournée du lundi 15 décembre 2003 soient acceptés tels que déposés.

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2003

Telus Québec, service bureau, Internet, garage	428,57
Laboratoire de l'Environnement, analyses eau potable et eaux usées	302,52
MRC, mutations août-nov. 2003	48,00
Stéréo Plus L. Chabot, carte Telus (cellulaire)	28,76
Signo Tech, panneaux signalisation	721,93
CARRA, remise décembre 2003	295,24
Société Canadienne des Postes, envoi journal l'Écho	136,70

Fernand Bélanger, remb. Frais déplacement 572 km	228,80
Claude Morin, remb. Frais déplacement 319 km + facture.....	161,95
Telus Mobilité, service cellulaire.....	39,98
Hydro-Québec, bi-énergie M. Paroisse	40,89
Hydro-Québec, installation lumineaire chemin Morigeau	165,64
Ministre du Revenu du Québec, remise décembre 2003	7 406,63
Revenu Canada, remise décembre 2003	4 529,61
Jocelyne Noël, entretien bureau décembre 2003	75,00
Bureautique Côte Sud:	
Contrat photocopieur.....	93,77
Papier photocopieur	45,89
	139,66
CLSC et CHSLD de la MRC de Montmagny,	
vaccination pompiers.....	317,52
Entretien ménager D. Paquet,	
produits nettoyants + lavage tapis log. 538.....	272,04
Équipement Incendie Rive-Sud, achat extincteur Service incendie	578,57
Fédération Québécoise Municipalité, facturation Dicom	24,41
Ferme Morigeau, nettoyage grille de rue	1 334,29
Ferme Oakfield, réfection fossé le long du pont.....	424,44
Hewitt, vitre pelle rétrocaveuse.....	499,55
Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopette	118,50
Les Automobiles Chabot, pièce camion Ford	6,03
Les Compteurs Lecomte, paire d'adaptateurs	205,36
Les Loisirs St-François, réception bénévoles	570,52
Les Produits Ind. J.-P. Côté, chlore	749,04
Levasseur, réparation camion autopompe	5 418,83
Martin Simard Transport, 1 voyage de sel.....	203,21
Montréal Tracteur inc., pièce niveleuse	2 235,24
MS2 Contrôle, réparation souffleur.....	244,43
Municipalité St-Nérée, frais déplacement Christian Pouliot.....	194,25
Novicom, achat radio Service incendie	1 150,25
Pétroles JMB inc., huile à chauffage et Diesel.....	7 750,67
Pièces d'auto GGM Montmagny, pièces équipement	197,40
Pneus André Ouellet 2000, réparation crevaisons:	
Mack	121,87

Pelle rétrocaveuse	36,58	158,45
Praxair, location bouteilles		27,84
Promoto Montmagny, réparation motoneige		38,99
Propane GRG, propane Caserne incendie		264,45
Réal Huot, matériel aqueduc		467,72
REM, pièce niveleuse		29,58
Sable Marco, sel à glace en vrac		1 897,17
Soc. Coop. Agr. Riv. Sud, matériel divers:		
Déneigement	839,28	
Aqueduc	44,47	
Service incendie	650,87	
M. Paroisse	45,50	1 580,12
Spécialité Ressort inc., pièce camion Mack		275,26
Stéréo Plus Léonard Chabot, achat cellulaire + étui		138,00
Unibéton, sable et sel 9%		2 590,52
TOTAL:		44 712,53

Les comptes payés en décembre 2003 sont présentés au Conseil municipal et ne soulèvent aucun commentaire particulier.

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE JANVIER 2004

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte les comptes payés en décembre 2003 et autorise le secrétaire-trésorier à payer les comptes suivants:

Bibliothèque du Rocher, contribution 2004		5 000,00
C.I.B., soutien technique 2004		3 048,16
Daniel Simard, remb. facture pompe motoneige		27,20
Équipement d'Incendie Rive-Sud, 1 recharge extincteur		19,38
La Fabrique, loyer janvier 2004 bibliothèque		166,67
Pagenet, location téléavertisseur		593,41
Pétroles JMB, huile à chauffage et diesel		
Maison Paroisse	548,25	
Garage	276,50	
Diesel	2051,45	2 876,20
Plamondon Camquip, réducteur vitesse pour un «shaft»		802,88
Propane GRG, propane commercial Caserne incendie		236,31
Société de Conservation du Patrimoine, contribution 2004		1 500,00

Spécialité de Moteurs de Berthier, réparation souffleur Loisirs	72,41
Sylvain Lamonde, remb. facture location canon	46,01
TOTAL:	3 887,80

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TAUX ET L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES AINSI QUE LES SERVICES POUR 2004
(RÈGLEMENT NO 195-2004)

Une copie dudit règlement est remise à chacun des élus.

RÈGLEMENT NO 195-2004

Règlement décrétant l'imposition des taxes foncières et de services pour l'année 2004.

ATTENDU QUE le budget de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud concernant l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2004 et se terminant le 31 décembre 2004 déposé le 15 décembre 2003, a été adopté ce même jour;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance régulière du lundi 1^{er} décembre 2003;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur François Létourneau

IL EST ORDONNE ET STATUE par le Conseil de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit savoir:

ARTICLE I

Afin de réaliser les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, pourvoir aux améliorations et aux obligations de ladite municipalité prévues au budget, ce Conseil ordonne et décrète:

- 1- Qu'une taxe foncière générale incluant le déneigement de soixante-cinq sous et cinq dixième (0,655^s) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2004 et prélevée pour l'année fiscale 2004 sur tous les terrains, lots ou parties de lots, avec toutes les constructions y érigées, ou sur tous biens-fonds ou immeubles imposables pour fins d'administration générale et autres.
- 2- Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous (0,10^s) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2004 sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées, ou sur tous les biens-fonds ou immeubles qui sont situés à l'extérieur des secteurs desservis par le réseau d'aqueduc municipal ainsi qu'à tous ceux situés à l'intérieur desdits secteurs et qui n'en utilisent pas les services ou parties d'immeubles qui n'utilisent pas les services du réseau d'aqueduc pour fins de protection incendie sur le territoire de la municipalité.

- 3- Qu'une taxe spéciale de dix-huit sous et demi (0,185^{\$}) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2004, sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles imposables qui sont situés sur le territoire de la municipalité pour les fins des services de la Sûreté du Québec.
- 4- Qu'une taxe foncière spéciale de vingt-cinq sous (0,25^{\$}) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2004, sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles imposables qui sont situés sur le territoire de la municipalité pour les fins de la voirie locale transférée du gouvernement Provincial à la municipalité.
- 5- Qu'une taxe foncière spéciale de trois sous (0,03^{\$}) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2004, sur tous les terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées ou sur tous les biens-fonds ou immeubles imposables qui sont situés sur le territoire de la municipalité pour combler la perte encourue suite à l'abolition du remboursement de la TVQ à la municipalité par le gouvernement Provincial.
- 6- Qu'une taxe spéciale appelée «Ramassage de la neige règlement N° 142-1995 et amendé par la résolution N° 170-1997 soit imposée à chacun des propriétaires concernés dans un secteur du village bien délimité. Un montant de soixante-quinze dollars (75,00^{\$}) sera prélevé à chacun de ces propriétaires concernés pour l'année 2004, en vue de répondre aux fins dudit règlement.
- 7- Qu'une taxe de compensation au montant de trente dollars (30,00^{\$}) soit imposée sur chacune des résidences, immeubles ou commerces situés à l'intérieur des secteurs où la municipalité accorde le service de l'éclairage public par des lumières au mercure ou au sodium sur les rues ou chemins municipaux pour les fins de l'éclairage public.
- 8 A- Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-huit dollars et soixante-quatorze sous (68,74^{\$}) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, sur tout le territoire de la municipalité pour les fins de l'enlèvement, le transport et l'élimination des vidanges.
- 8 B- Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-huit dollars et soixante-quatorze sous (68,74^{\$}) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un chalet sur tout le territoire de la municipalité.
- 8 C- Qu'une taxe de compensation au montant de cent trente-sept dollars et quarante-huit sous (137,48^{\$}) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la municipalité.
- 8 D- Qu'une taxe de compensation au montant de cent vingt-neuf dollars (129,00^{\$}) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la municipalité.
- 8 E- Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-huit dollars et soixante-quatorze sous (68,74^{\$}) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la municipalité.
- 9 A- Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-huit dollars et vingt-neuf sous (58,29^{\$}) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, sur tout le territoire de la municipalité pour les fins du service de collecte sélective des matières recyclables.

- 9 B- Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-huit dollars et vingt-neuf sous (58,29^s) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un chalet sur tout le territoire de la municipalité.
- 9 C- Qu'une taxe de compensation au montant de cent seize dollars et cinquante-huit sous (116,58^s) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la municipalité.
- 9 D- Qu'une taxe de compensation au montant de cent neuf dollars (109,00^s) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la municipalité.
- 9 E- Qu'une taxe de compensation au montant de cinquante-huit dollars et vingt-neuf sous (58,29^s) soit imposée pour les mêmes fins à tous les propriétaires d'un bureau ou commerce léger sur tout le territoire de la municipalité.
- 10 A- Qu'une taxe de compensation pour l'achat de bacs au montant de dix-neuf dollars et soixante sous (19,60^s) pour le bac de déchets et de dix-neuf dollars et soixante sous (19,60^s) pour le bac de récupération soit imposée pour la troisième année d'une période de trois (3) ans, aux propriétaires de chaque résidence, chalet, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, sur tout le territoire de la municipalité.
- 10 B- Qu'une taxe de compensation pour l'achat de bacs au montant de dix-neuf dollars et soixante sous (19,60^s) pour le bac de déchets et de dix-neuf dollars et soixante sous (19,60^s) pour le bac de récupération soit imposée pour la troisième année d'une période de trois (3) ans, à tous les propriétaires d'une résidence et d'un commerce dans le même immeuble sur tout le territoire de la municipalité.
- 10 C- Qu'une taxe de compensation pour l'achat de bacs au montant de dix-neuf dollars et soixante sous (19,60^s) pour le bac de déchets et de dix-neuf dollars et soixante sous (19,60^s) pour le bac de récupération soit imposée pour la troisième année d'une période de trois (3) ans, à tous les propriétaires d'un bureau, d'un commerce léger, d'un garage public, d'une boucherie avec abattoir et d'une institution bancaire sur tout le territoire de la municipalité.
- 11 A- Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-dix dollars (190,00^s) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles qui utilisent le réseau municipal de l'aqueduc sur tout son territoire pour l'aqueduc municipal.
- 11 B- Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-quinze dollars (95,00^s) soit imposée à tous les propriétaires d'un chalet ou d'une résidence saisonnière de moins de six mois d'habitation qui utilisent le réseau municipal d'aqueduc pour les mêmes fins sur tout le territoire de la municipalité.
- 11 C- Qu'une taxe de compensation soit imposée à tous les propriétaires d'animaux qui utilisent le réseau d'aqueduc suivant les tarifs ci-après désignés.
- | | |
|---|---------------------|
| Tous bovins par unité animale | 3,97 par tête |
| Porcs | |
| 1 à 500. | 1,27 |
| 500 à 1000. | 1,02 |
| 1000 à 1500. | 0,79 |
| 1500 et plus. | 0,63 |
| Volailles | 1,27 par cent têtes |

Pour les mêmes fins sur tout le territoire de la municipalité.

- 11 D- Qu'une taxe de compensation soit imposée à tous les propriétaires de commerces, d'industries qui utilisent le réseau d'aqueduc suivant les tarifs ci-après désignés.

Laiterie de ferme.....	28,90
Spécial aux champs pour bovins	37,50
Garage privé.....	84,70
Bureau, garage privé, commerce léger	209,60
Résidence et commerce, institution bancaire	371,40
Société Coop., Boucherie abattoir et Emballage L & M.....	635,30
Industrie Garant inc.	8 499,10
Industrie Meubles Morigeau.....	3 030,92
Fenêtres Montmagny inc.	3 395,97
Produits Métalliques Roy inc.	3 745,45

Pour les mêmes fins sur tout le territoire de la municipalité.

- 12 A- Qu'une taxe de compensation au montant de cent quatre-vingt-cinq dollars (185,00^{\$}) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence dans le secteur Morigeau qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout.
- 12 B- Qu'une taxe de compensation au montant de quarante-quatre dollars (44,00^{\$}) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie construction.
- 12 C- Qu'une taxe de compensation au montant de soixante-quinze dollars (75,00^{\$}) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement, occupant d'immeubles à des fins résidentielles dans le secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux partie opération.
- 12 D- Qu'une taxe de compensation au montant de quarante-quatre dollars (44,00^{\$}) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- 12 E- Qu'une taxe de compensation au montant de quatre-vingt-huit dollars (88,00^{\$}) soit imposée aux propriétaires de chaque résidence, unité de logement ou occupant d'immeubles à des fins résidentielles, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.
- 12 F- Qu'une taxe foncière spéciale de vingt-cinq sous et trois dixième (0,253^{\$}) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2004 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels qui sont situés dans le secteur Morigeau et qui sont maintenant pourvus d'un réseau collecteur d'égout.
- 12 G- Qu'une taxe foncière spéciale de six sous et huit dixième (0,068^{\$}) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2004 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- 12 H- Qu'une taxe foncière spéciale de dix sous et un dixième (0,101^{\$}) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur

pour l'année 2004 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels du secteur Morigeau pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.

- 12 I- Qu'une taxe foncière spéciale de six sous et neuf dixième (0,069^s) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2004 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout pour les fins de l'assainissement des eaux, partie construction.
- 12 J- Qu'une taxe foncière spéciale de onze sous et neuf dixième (0,119^s) par cent dollars d'évaluation soit imposée sur la valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2004 sur tous les biens-fonds ou immeubles commerciaux et industriels, situés en dehors du secteur Morigeau et desservis par un réseau collecteur d'égout, pour les fins de l'assainissement des eaux, partie opération.

ARTICLE II

- 1- Les taxes foncières générales ou spéciales et les compensations imposées par le règlement deviennent dues et exigibles si elles sont inférieures à trois cents dollars en un seul versement, le 1^{er} avril; si le total excède trois cents dollars elles sont payables en six versements égaux devenant dues les 1^{er} avril, 1^{er} mai, 1^{er} juin, 1^{er} août, 1^{er} septembre et 1^{er} octobre de l'année en cours.
- 2- Qu'un intérêt au taux de douze pour cent (12^s) l'an soit chargé sur les taxes imposées par le présent règlement, trente jours après leur date respective d'échéance.
Le même taux d'intérêt s'applique sur toute taxe au montant dû antérieur à l'année en cours.

ARTICLE III

Dans le cas de maisons à appartements ou à logements multiples, les taxes de compensation pour les services de l'aqueduc, l'assainissement des eaux et les vidanges sont imposées aux propriétaires de ces immeubles et lesdits propriétaires sont personnellement responsables de ces taxes de leurs locataires ou occupants.

ARTICLE IV

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

MAIRE SUPPLÉANT (RAPPEL)

À la séance régulière du 4 août 2003 (résolution N° 143-2003), le Conseil municipal a opté pour un choix d'alternance quant à celui qui va occuper le poste de maire suppléant. Cette désignation a été établie à partir de l'ancienneté de chacun des conseillers et la durée en est de quatre (4) mois.

Monsieur Yves Laflamme l'a été en septembre, octobre, novembre et décembre 2003.

Monsieur Jean-Yves Gosselin le sera pendant les mois de mai, juin, juillet et août 2004.

Monsieur Réналd Roy le sera pendant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2004.

Monsieur François Létourneau le sera pendant les mois de janvier, février, mars et avril 2005.

Monsieur Gaston Garant le sera pendant les mois de mai, juin, juillet et août 2005.

DÉSIGNATION D'UN REMPLAÇANT À LA TABLE DES MAIRES DE LA MRC EN L'ABSENCE DE MONSIEUR LE MAIRE (RAPPEL)

Il avait aussi été décidé à la séance régulière du 4 août 2003 d'employer la même formule

que pour l'occupation du poste de maire suppléant (résolution N° 144-2003). C'est un système d'alternance qui est en place.

Pour les mois de janvier, février, mars et avril 2004, c'est monsieur Auguste Boulet qui est le substitut désigné pour remplacer monsieur le Maire à la table des Maires de la MRC lors d'absence.

NOMINATION D'UN GARDE-FEU MUNICIPAL POUR 2004

Monsieur Étienne Blais occupait cette fonction en 2003. Le secrétaire rappelle que le rôle principal du garde-feu municipal est d'émettre ou de ne pas émettre de permis pour des demandes de feux à ciel ouvert.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
APPUYÉ par monsieur Gaston Garant
ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Étienne Blais à titre de garde-feu municipal pour 2004.

NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN MAUVAISES HERBES

L'année dernière, le poste d'inspecteur en mauvaises herbes était occupé par monsieur Auguste Boulet.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Régnald Roy
APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Auguste Boulet en tant qu'inspecteur en mauvaises herbes pour 2004.

NOMINATION D'UN INSPECTEUR AGRAIRE

L'article 219 du Code municipal dit que toute municipalité locale doit nommer un inspecteur agraire qui va desservir tout le territoire de la municipalité. L'an dernier, monsieur Nicolas Pilote occupait ce poste.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
APPUYÉ par monsieur François Létourneau
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Nicolas Pilote en tant qu'inspecteur agraire sur tout le territoire de la municipalité.

ENTENTE INTERMUNICIPALE ET NOMINATION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Depuis quelques années déjà, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud signe une entente intermunicipale avec la MRC de Montmagny. Cette dernière consiste à partager une ressource commune en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à la protection de l'environnement.

Cette année ne fait pas exception à la règle et la MRC de Montmagny nous demande de signer l'entente et de nommer par voie de résolution l'inspecteur en bâtiment.

Le secrétaire remet aux élus un projet de résolution. S'il convient et si aucun changement n'y est apporté, il pourrait être adopté immédiatement.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désire poursuivre sa participation au partage d'une ressource commune de la MRC de Montmagny en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis à cet effet pour l'année 2004;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud informe la MRC de Montmagny de sa participation à l'entente intermunicipale pour le partage d'une ressource commune en matière d'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à la protection de l'environnement pour une somme de 11 878\$ pour l'année 2004;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

QUE monsieur Nicolas Pilote soit nommé inspecteur en bâtiment de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud conformément à l'entente intermunicipale et que ce dernier soit responsable de l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de même que ceux relatifs à la protection de l'environnement (conformément aux règlements listés au Tableau 1 de l'entente). Aussi, à cet effet, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise l'inspecteur intermunicipal en bâtiment à émettre des constats d'infraction, pour et au nom de la municipalité, pour tous les règlements applicables dans le cadre de ses fonctions et listés dans ladite entente;

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, conformément à l'article 4 de l'entente, s'engage à prendre des assurances contre la responsabilité et à assumer toute prime pouvant en résulter relativement aux travaux à être réalisés par l'inspecteur en bâtiment dans le cadre de ses fonctions pour la municipalité.

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

(À TITRE INFORMATIF)

Pour ceux qui auront à traiter avec la Commission de protection du territoire agricole, voici les tarifs qui seront applicables à compter du 1er janvier 2004:

loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

Production d'une demande	230 ^s
Production d'une déclaration	57 ^s
Émission d'un permis d'enlèvement de sol arable ou de gazon:	
- Durée de un an	611 ^s
- Durée de deux ans	1 222 ^s
Émission d'une attestation	61 ^s
Émission d'une attestation:	
- Respect d'une condition prévue à une décision	61 ^s
- Respect d'une ordonnance	230 ^s

loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents

Production d'une demande 230^s

Émission d'une attestation de résidence 61^s

autres

Certification d'une copie 6^s

Copie d'un plan de la zone agricole 11,50^s

DEMANDE D'EXCLUSION

Dans le dossier de monsieur Yan Blais, la municipalité avait décidé à la séance régulière du 1^{er} décembre 2003 de présenter une demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole.

Accolée à la demande d'exclusion, il faut une résolution officielle qui dit que la municipalité est d'accord pour cheminer le dossier.

Il y a dix (10) critères obligatoires de décision applicables à toutes les demandes d'exclusion (article 62). Si un de ceux-ci n'est pas respecté, la demande est refusée par la CPTAQ. Le secrétaire remet aux élus une copie où sont énumérés les 10 critères obligatoires.

CONSIDÉRANT QU'un contribuable de la municipalité désire construire une résidence sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est situé dans la zone verte mais limitrophe à la zone blanche;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance des critères de décision applicables à une demande d'exclusion en vertu de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rénald Roy

APPUYÉ par monsieur Gaston Garant

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud appuie le contribuable dans sa demande et autorise le secrétaire-trésorier à présenter une demande d'exclusion au nom de la municipalité.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur François Létourneau

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La séance régulière se termine à vingt et une heures et dix-sept minutes.

Adopté à l'unanimité

Pierre Jean, Maire

Yves Laflamme, Secrétaire-trésorier

Le fonds régional d'investissement jeunesse maintenant en action!

Cette somme entièrement régionalisée et sous la responsabilité du Forum jeunesse régional de Chaudière-Appalaches (FJRCA) permettra de répondre à des priorités locales et régionales.

La responsabilité du FRIJ attribuée aux Forums jeunesse régionaux du Québec, émane du fruit de l'engagement, de la mobilisation et de la concertation entre le gouvernement du Québec et les jeunes des régions.

Partenaire privilégié du gouvernement, le FJRCA vise à promouvoir les intérêts des jeunes de la région, à émettre des avis et assurer la participation des jeunes aux processus décisionnels des divers secteurs d'activités en Chaudière-Appalaches.

Un fonds administré par et pour les jeunes! Essentially, les projets susceptibles de recevoir un financement de l'enveloppe régionale, devront contribuer à améliorer les conditions de vie des jeunes de 15 à 35 ans qui résident dans la région. Les objectifs identifiés par le FJRCA permettront de répondre aux différents besoins de la région comme la qualification professionnelle des jeunes par une intensification de la lutte au décrochage, la prévention du suicide, l'insertion sociale et communautaire, le retour et le maintien des jeunes en région et bien plus.

Pour en connaître davantage sur les objectifs, les critères d'admissibilité et les autres renseignements relatifs à une demande, veuillez communiquer avec Maxime Côté du Forum jeunesse régional de Chaudière-Appalaches.

Source : Maxime Côté, agent d'analyse financière
(418) 834-9699

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

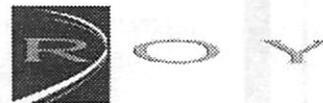
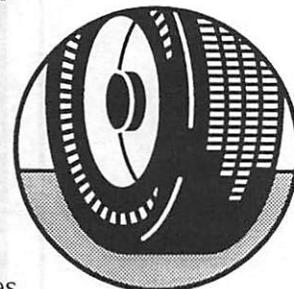
- Transport général
- Transport Gravier & Sable

275, Chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0

Tél.: 418-259-7789
Ligne directe: 1-800-463-8744

La glace noire

Il faut se méfier de la présence de glace noire sur les routes lorsque la température voisine le point de congélation. Contrairement au verglas, la glace noire est transparente, très mince et ne reflète pas la lumière. C'est ce qui explique qu'elle soit si difficile à voir. La présence de glace noire présuppose un taux d'humidité élevé au niveau du sol. Le lever et le coucher du soleil sont donc des moments propices à sa formation. De plus, dès qu'un facteur limite l'évaporation de l'humidité, il y a risque que le phénomène se produise. C'était une chronique de Communication-Québec en Chaudière-Appalaches.



PRODUITS MÉTALLIQUES ROY inc.

52, boul. Morigeau
St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711

Fax: (418) 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE



Petites annonces

URGENT __ RECHERCHE GARDIENNE À LA MAISON

Recherche personne sérieuse et fiable pour prendre soin d'enfants (2) à la maison. C'est pour le plus tôt possible. Contactez le 259-7599.

.....

SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER

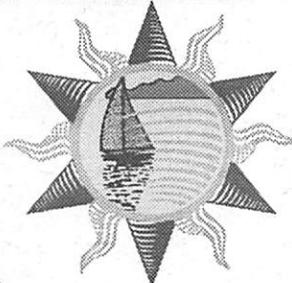
Vous travaillez à l'extérieur, vous êtes fatiguée! J'offre mes services pour faire de l'entretien ménager ou autres travaux domestiques.

Line Thibodeau: 259-2731.

.....



Le Café du Havre

De retour au printemps!

*Que ce soit par
une carte, un cadeau
ou des fleurs, n'hésitez pas à
déclarer votre amour!*

Hâvre: 259-2953 (8h30-16h30) ou Café 259-2364
120, rue de la Marina, Berthier-sur-Mer

O bonsoins

ÉDIFICE DU BUREAU DE POSTE
542, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST

259-7728

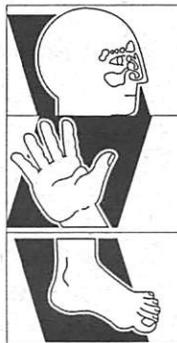
Engelure

Les gelures profondes affectent le plus souvent les mains et les pieds. Les gelures superficielles sont fréquentes et touchent le nez, les oreilles et surtout les joues.

Les facteurs favorisant les engelures

- Le jeune âge
- La température extérieure très basse
- Le vent
- L'exposition prolongée au froid
- Un niveau élevé d'humidité
- L'immobilité
- Des gelures antérieures
- Des vêtements trop serrés
- L'appui sur un corps métallique
- La fatigue et le sommeil

Mesures non pharmacologiques



- Enlever les bijoux ou articles pouvant exacerber l'œdème, ex.: bague.
- Réchauffer graduellement la personne ou la zone atteinte.
- Immerger la région atteinte dans de l'eau chaude, maximum 40-42° C.
- Faire des exercices légers pour promouvoir la circulation. Ne pas masser la peau pour éviter de briser les vaisseaux sanguins.
- Nettoyer la région atteinte avec de l'eau et un savon doux pour prévenir les infections.

- Les pommades ou crèmes antibiotiques ne sont pas utiles en prévention d'une infection. Leur utilisation est réservée en présence d'une infection seulement.
- Soulager les douleurs avec un analgésique si nécessaire.

Consulter votre médecin si:

- La température corporelle est inférieure à 32° C
- Présence d'infection ou coloration bleu grisâtre de la peau

Pierre Martin, pharmacien

Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h
 Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h
 Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

LIVRAISON GRATUITE





FRUCTIFIEZ

avec nous

La solution idéale : l'investissement par versements périodiques

- ✓ Simplifiez votre planification financière
- ✓ Assurez-vous une présence constante sur les marchés financiers
- ✓ Acquérez une discipline d'investissement efficace

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter une Bonne Année 2004!



Desjardins
Caisse populaire
de la Rivière du Sud

Conjuguer avoirs et êtres

Les parts des Fonds Desjardins sont offertes par Les Services d'investissement Fiducie Desjardins inc., une compagnie du Mouvement Desjardins. Veuillez lire attentivement le prospectus simplifié. Les parts de fonds ne sont pas garanties, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas garant de leur rendement futur. L'acquisition de parts de fonds de placement peut occasionner des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais.